



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 60273

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la recommandation formulée dans le rapport consacré au développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France, publié le 25 juin 2014, d'insérer les entreprises du secteur culturel dans les programmes de stimulation de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Plus précisément, ce rapport propose d' « inclure explicitement l'entreprise du secteur culturel dans les stratégies de stimulation de l'entrepreneuriat et de l'innovation au niveau national, dont le programme investissements d'avenir (PIA), et veiller à son inclusion au niveau européen, notamment dans les stratégies régionales d'innovation (SRI) ». Il demande ainsi quelle est la position du Gouvernement quant à cette perspective d'évolution.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60273

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5947

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)